

**CONTRAT DE VILLE  
DE CAP EXCELLENCE  
2015 • 2024**

**cap** excellence  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
ABYMES - BAIE-MAHAULT - POINTE-À-PITRE

**RU  
CAP**  
PENSONS L'EXCELLENCE URBAINE



# PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN

de Cap Excellence

## DOSSIER DE CONCERTATION PRÉALABLE

DU 1<sup>ER</sup> AOÛT AU 31 OCTOBRE 2024





# SOMMAIRE

<b>La concertation préalable</b>	<b>4</b>
Pourquoi engager une concertation.....	5
Les enjeux de la concertation.....	6
Les périmètres de la concertation dans le cadre du projet RUCAP.....	6
Les concertations réalisées de 2018 à 2024.....	7
Modalités et calendrier des prochaines concertations.....	8
La maison du projet RUCAP, future espace dédié à la concertation.....	9
<hr/>	
<b>Le projet de Renouvellement Urbain RUCAP</b>	<b>10</b>
Le projet RUCAP.....	11
Le projet RUCAP par secteur.....	12
• <i>Vieux-Bourg, «Cœur d'Agglo»</i> .....	12
• <i>Quartier de l'Hôtel de Ville</i> .....	14
• <i>Quartier du Morne</i> .....	16
• <i>Bergevin</i> .....	18
• <i>Chanzy élargi</i> .....	20
• <i>Gabarre</i> .....	22
La gestion urbaine & sociale de proximité.....	24
La charte d'insertion.....	24
Le relogement.....	25
La relocalisation des commerces.....	25
<hr/>	
<b>Le point sur les études</b>	<b>26</b>
Les études terminées.....	27
Les études en cours.....	27
<hr/>	
<b>Les acteurs du projet</b>	<b>28</b>
Les partenaires financeurs.....	29
Les bailleurs - aménageurs.....	30
Terres Caraïbes : EPF de Guadeloupe.....	30
Un partenaire associatif dans le cadre du dispositif «les quartiers fertiles».....	30
Les villes membres.....	30
La participation citoyenne.....	31
<hr/>	
<b>Annexes</b>	<b>32</b>
Principaux repères chronologiques.....	33
Délibération relative à la concertation du 12 juillet 2024.....	34

# 1 LA CONCERTATION PRÉALABLE

*L'article L. 103-2 du code de l'urbanisme prévoit la réalisation d'une concertation dans le cadre de l'élaboration de certains projets d'aménagement, de construction et de documents d'urbanisme, y compris les projets de renouvellement urbain.*

Cette concertation vise à associer au plus tôt les habitants, les associations locales, ainsi que les autres personnes concernées, au projet. La concertation sert avant tout de moyen de dialogue, de communication et d'information, permettant de présenter l'état d'avancement d'un projet aux habitants et aux utilisateurs actuels de l'espace. Elle a pour but d'informer les parties prenantes des changements envisagés par la Collectivité, de four-

nir un calendrier du projet et de recueillir les avis de la population, dans une logique de co-construction, sur la manière dont elle perçoit ces évolutions.

Notre démarche de concertation pour le projet de renouvellement urbain NPNRU vise à assurer une participation active et inclusive de tous les acteurs concernés.

Nous proposons une approche structurée autour des outils suivants : une concertation digitale via la diffusion d'un sondage numérique en ligne, des réunions publiques et des ateliers thématiques avec des parties prenantes locales spécifiques, la consultation du dossier projet en mairies et au siège de Cap Excellence.



## POURQUOI ENGAGER UNE CONCERTATION ?

*Le Programme de Renouvellement Urbain de Cap Excellence (RUCAP) a fait l'objet en juillet 2023 d'une contractualisation avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (A.N.R.U.) associant les différents partenaires signataires sous la forme d'une « convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain ».*

Ce programme dit « RUCAP », s'inscrit dans la continuité des deux projets de rénovation urbaine (PRU) sur les communes des Abymes et de Pointe-à-Pitre, menés dans le cadre du premier programme national de rénovation urbaine (PNRU). Pour les projets de renouvellement urbain inscrits au N.P.N.R.U. relevant de l'article L. 103-2, du code de l'urbanisme, il est nécessaire de prévoir une concertation associant, pendant toute la durée du projet, soit environ 10 ans, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.



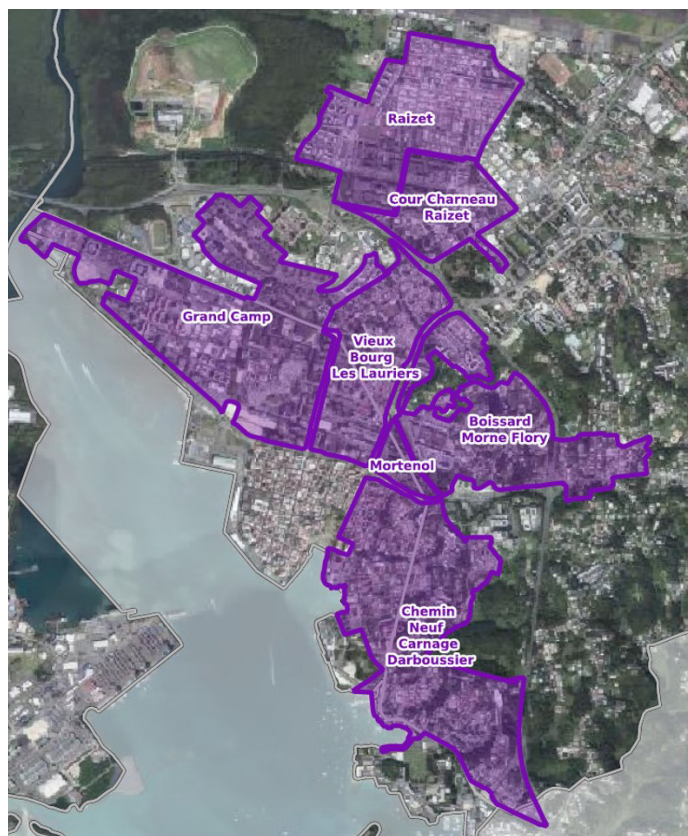
Le périmètre du programme, soumis à concertation, a concerné les secteurs des 7 quartiers prioritaires (QPV) du territoire de l'agglomération. Il figurait sur les plans supports de la concertation.

Chacun de ces secteurs du programme de renouvellement urbain s'articule autour de projets de quartier distincts et cohérents entre eux et à l'échelle du territoire d'agglomération, répondant à des objectifs, calendriers et modalités opérationnelles spécifiques.



Ainsi, dès le 24 avril 2018 (date de signature du protocole de préfiguration) le programme RUCAP a ouvert à une concertation préalable afin de présenter aux habitants ainsi qu'aux acteurs du quartier les enjeux et objectifs de l'opération, les orientations d'aménagement ainsi que le programme des opérations prévues sur le périmètre du projet. La procédure de concertation a permis d'offrir la possibilité aux habitants, aux associations locales et à toute personne concernée par ce projet de prendre connaissance :

- Des études urbaines et des orientations d'aménagement conduites par le porteur de projet,
- D'enrichir le projet en formulant des observations et des propositions.



- Cartographie des quartiers prioritaires de la politique de la ville -

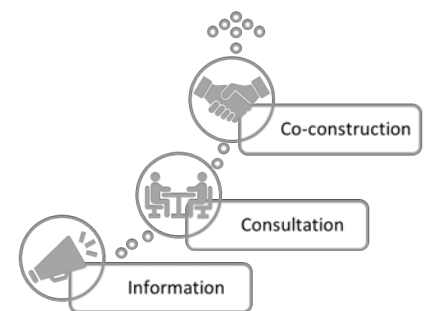
## LES ENJEUX DE LA CONCERTATION

1. Rendre clairs et lisibles les objectifs et les différents sujets de la concertation pour faciliter l'engagement des publics.
2. Répondre à l'urgence et l'inquiétude des habitants et des acteurs.
3. Impliquer la diversité des parties prenantes : les habitants concernés, notamment les plus fragiles, mais aussi les riverains, les forces vives des quartiers et les acteurs locaux.
4. Informer et consulter de manière pédagogique sur des sujets sensibles comme la démolition, la résorption de l'habitat indigne et le relogement.
5. S'inscrire dans le temps long et créer la confiance par des démarches de qualité et une présence affirmée dans les quartiers.
6. Structurer, coordonner et définir la feuille de route opérationnelle des services supports de la concertation de Cap Excellence en lien avec les villes.

## LES NIVEAUX DE LA CONCERTATION

La concertation recouvre diverses modalités de mobilisation définies comme suit :

- L'INFORMATION : communication descendante
- LA CONSULTATION : recueil d'avis
- LA CO-CONSTRUCTION : mobilisation et valorisation de l'expertise d'usage des parties prenantes, en complément de l'expertise technique.

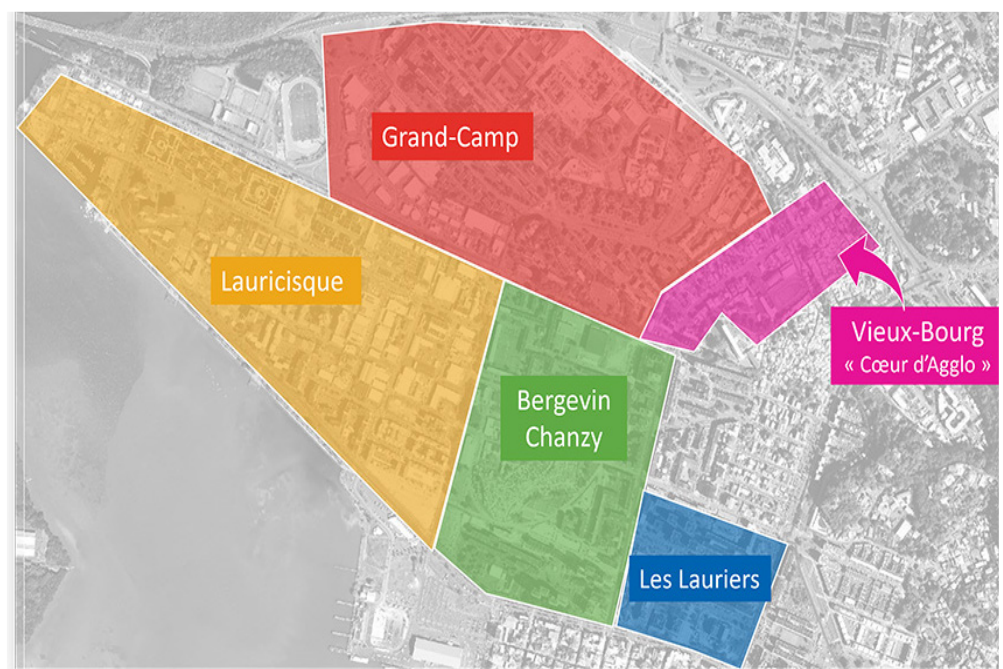


## LES PÉRIMÈTRES DE LA CONCERTATION DANS LE CADRE DU PROJET RUCAP

Les périmètres de la concertation sont définies au regard de la géographie prioritaire retenue dans le cadre du programme RUCAP.

Ainsi la concertation s'étend sur les secteurs suivants :

- Vieux-Bourg,
- les Lauriers,
- Grand-Camp,
- Lauricisque,
- Bergevin,
- Chanzy élargi.



# LES CONCERTATIONS RÉALISÉES DE 2018 À 2024

*Dès 2018, de nombreux temps de concertation ont été engagés dans les quartiers à l'attention des habitants et des acteurs concernés par le projet :*

## **Organisation de réunions publiques d'information :**

- 29 octobre 2018 – Secteurs Dothémare Ouest, Bois-ripeaux 2
- 8 novembre 2018 – Secteurs Capou Ferrand, Tony, Montella et Charneau
- 15 novembre 2018 – Secteur Assainissement

## **Diffusion de communiqués radios (RCI) et la distribution de flyers d'information aux habitants**

## **Organisation d'ateliers urbains NPNRU « Écouter et Échanger », visant à :**

- Partager les visions à court et long terme du projet urbain sur les quartiers : du 18 au 28 février 2019
- Restituer la production des ateliers aux conseillers citoyens en présence des élus pour finaliser une vision commune du diagnostic et du projet de renouvellement urbain : le 8 avril 2019



**Organisation de réunions d'informations en 2021, conduites avec les habitants sur les modalités des travaux liés à la démolition et les calendriers de mise en œuvre.**



**Organisation de réunions d'informations et d'échanges (2022 à 2024) sur les secteurs spécifiques de :**

- Secteur Vieux-bourg : 27 février 2023
- Résidences Les Lauriers 22 septembre 2022
- Résidence Les Chicanes 22 avril 2022
- Résidences de Bergevin : 25 novembre 2022



**Organisation d'ateliers urbains et de concertation liés au programme et à l'élaboration du plan guide portant sur les thématiques spécifiques suivantes :**

- Les espaces publics : mardi 04 juillet 2023
- Les espaces verts et jardins : mardi 13 juin 2023
- Le patrimoine : mardi 23 mai 2023.

**Organisation de trois balades urbaines, avec les CONSEILLERS CITOYENS et acteurs locaux associatifs, villes et institutions, conduites dans le cadre de l'élaboration de la mise à jour du projet urbain sur :**

- Le secteur de l'Hôtel de ville et Chanzy : le 14 mai 2024
- Le secteur Vieux-Bourg/Morne des Capitaines : le 15 mai 2024
- Le secteur Bergevin/Lauricique/Gabarre : le 16 mai 2024
- Atelier de restitution globale : le 16 mai 2024



# MODALITÉS ET CALENDRIER DES PROCHAINES CONCERTATIONS

**Les modalités de la concertation préalable ont été fixées par délibération du conseil communautaire de Cap Excellence le 12 juillet 2024 (annexe 1).**

Cette délibération prend acte des actions successives et régulières d'implication et d'information des habitants aux différentes étapes d'élaboration du projet RUCAP, depuis avril 2018 à ce jour et valide la programmation complémentaire d'actions d'information et de concertation liées au programme RUCAP qui prendra les formes suivantes :

- A minima deux réunions publiques de concertation préalable pour présenter et échanger sur le projet ;
- A minima 3 ateliers participatifs thématiques

associant des conseils citoyens, des résidents des secteurs de projet, et des acteurs locaux ;

- Une procédure de concertation digitale : sondage en ligne multicanaux (site internet de CAP EXCELLENCE et des villes membres, réseaux sociaux),
- La mise à disposition d'un registre d'expression en mairies et au siège de Cap Excellence, en vue de recueillir l'expression libre et les contributions.

*A l'issue de la concertation, un bilan global sera dressé. Le bilan de la concertation sera alors soumis à l'approbation du Conseil Communautaire et approuvé par délibération conformément à l'article L. 103-6 du code de l'urbanisme.*

## QUAND, COMMENT, ET OÙ POUVEZ-VOUS DONNER VOTRE AVIS ?

La concertation publique préalable a lieu **jusqu'au 31 octobre 2024**.

1. Vous pouvez consulter le dossier de concertation & déposer vos avis sur le projet dans le registre prévu à cet effet; dans les lieux suivants :
  - Siège de Cap Excellence, Blvd Légitimus à Pointe-à-Pitre,
  - Hôtel de Ville des Abymes,
  - Hôtel de Ville de Baie-Mahault,
  - Hôtel de Ville de Pointe-à-Pitre.

2. Ou vous pouvez remplir le formulaire en ligne grâce au QR code suivant :



3. Vous pouvez participer aux réunions publiques dans les communes concernées par le projet (Abymes & Pointe-à-Pitre) courant du mois de septembre.  
**Tenez-vous informé !**



## LA MAISON DU PROJET RUCAP FUTUR ESPACE DÉDIÉ À LA CONCERTATION

*A partir de l'année 2025, la maison du projet RUCAP, lieu dédié à l'information, aux échanges, voire à la formation, sera localisée et ouverte à Vieux-Bourg. Ce sera en conséquence, l'espace majeur de proximité pour l'expression de la parole des habitants et des usagers.*

Les objectifs de ce lieu consisteront à :

1. Etre un lieu d'accueil pour faire connaître le programme de renouvellement urbain aux habitants, leur permettre de comprendre et de questionner le projet ;
2. Permettre aux habitants de participer à l'élaboration du projet via des rencontres organisées et des outils appropriés (ateliers, expositions, rencontres...);
3. Valoriser les initiatives habitantes qui viendront en complément du projet urbain ;
4. Coordonner les différents acteurs autour du projet ;
5. Accueillir les scolaires et les jeunes afin de les sensibiliser aux enjeux du renouvellement urbain ;
6. En faire un lieu de permanence des élus référents & des conseillers citoyens.



*Emplacement de la future Maison du projet de l'ensemble du programme RUCAP, dans le quartier de Vieux-Bourg (Les Abymes)*

# 2 LE PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN RUCAP

*Le logement et le cadre de vie constituent pour les administrés un aspect essentiel de leur quotidien. Dans le cadre des précédents programmes de Rénovation Urbaine, RUPAP et RUZAB, les opérations de démolitions et de relogements opérées ont permis d'améliorer considérablement les conditions de logement et le cadre de vie des habitants du territoire.*

Afin de poursuivre dans cette dynamique, la communauté d'agglomération Cap Excellence s'est engagée, dès 2018, dans un nouveau Programme de Renouvellement Urbain (RUCAP), instauré par son contrat de Ville, pour faire face aux enjeux présents et à venir des quartiers de la politique de la ville et par voie de conséquence, l'en-

semble du territoire communautaire qui bénéficie de cette requalification des espaces.

Avec le projet RUCAP, Cap Excellence porte la volonté partenariale de poursuivre la recouture urbaine entamée par les précédents programmes en faisant un focus sur les bassins de vie, où il convient de renforcer son action.

Une attention particulière du projet est portée sur le quartier Vieux-Bourg-les Lauriers, désigné comme « Cœur d'Agglo », en réponse au diagnostic de territoire partagé qui y révèle des conditions de vie insalubres, dangereuses et des situations de grande exclusion.



## LE PROJET RUCAP

*Engagée dans son programme de Renouveau Urbain RUCAP dès 2018, par la signature du protocole de préfiguration avec l'Agence Nationale du Renouveau Urbain, CAP EXCELLENCE porte l'ambition de répondre avant tout à la réalité et aux besoins du territoire et de ses habitants :*

- 1. Accompagner la transformation des quartiers et du territoire** en améliorant le cadre de vie des habitants et en renforçant les transports, la proximité et la qualité des commerces, des équipements et des administrations,
- 2. Rééquilibrer le territoire**, en favorisant la mixité sociale dans les quartiers, et proposant une offre de logements diversifiée, attractive et accessible à toutes les catégories socio-professionnelles,
- 3. Proposer une offre de logements pour tous**, adaptée à notre population vieillissante et aux jeunes, par la mise en œuvre d'une stratégie de peuplement autour d'une politique de mixité générationnelle,

**4. Développer une nouvelle attractivité pour le territoire**, en accompagnant la dynamique économique et la création d'activités dans les quartiers prioritaires, favorables à l'emploi et à l'insertion tout en prenant compte des potentialités propres à chaque quartier.

### LE PROJET RUCAP EN CHIFFRES :

- 8 secteurs d'intervention
- plus de 15 000 habitants concernés dans les QPV
- 1221 démolitions
- 945 ménages à reloger
- Une soixantaine de commerces à relocaliser
- Plus de 1600 logements neufs construits
- 5 équipements réalisés
- Plus de 150 000 heures d'insertion
- Près de 445 M€ investis dans les QPV dont plus de 107 M€ de l'ANRU sur la convention (soit 123,2 M€ de l'ANRU sur l'ensemble du NPNRU)
- 18 partenaires signataires sur le projet
- Un engagement d'1 décennie pour les quartiers prioritaires



# LE PROJET RUCAP PAR SECTEUR

## VIEUX-BOURG, «CŒUR D'AGGLO»

*L'intervention sur le secteur de Vieux-Bourg permet de constituer une nouvelle entrée de Ville pour notre territoire, avec une façade urbaine reconstituée, tout en préservant l'identité historique du quartier, et le maintien de l'identité de quartier vert.*



- Désenclaver le quartier en l'enrichissant de nouvelles liaisons spatiales.

De plus, le projet RUCAP sur Vieux-Bourg sera complété par l'aménagement du réseau du TCSP (Transport Collectif en Site Propre) sur le secteur.

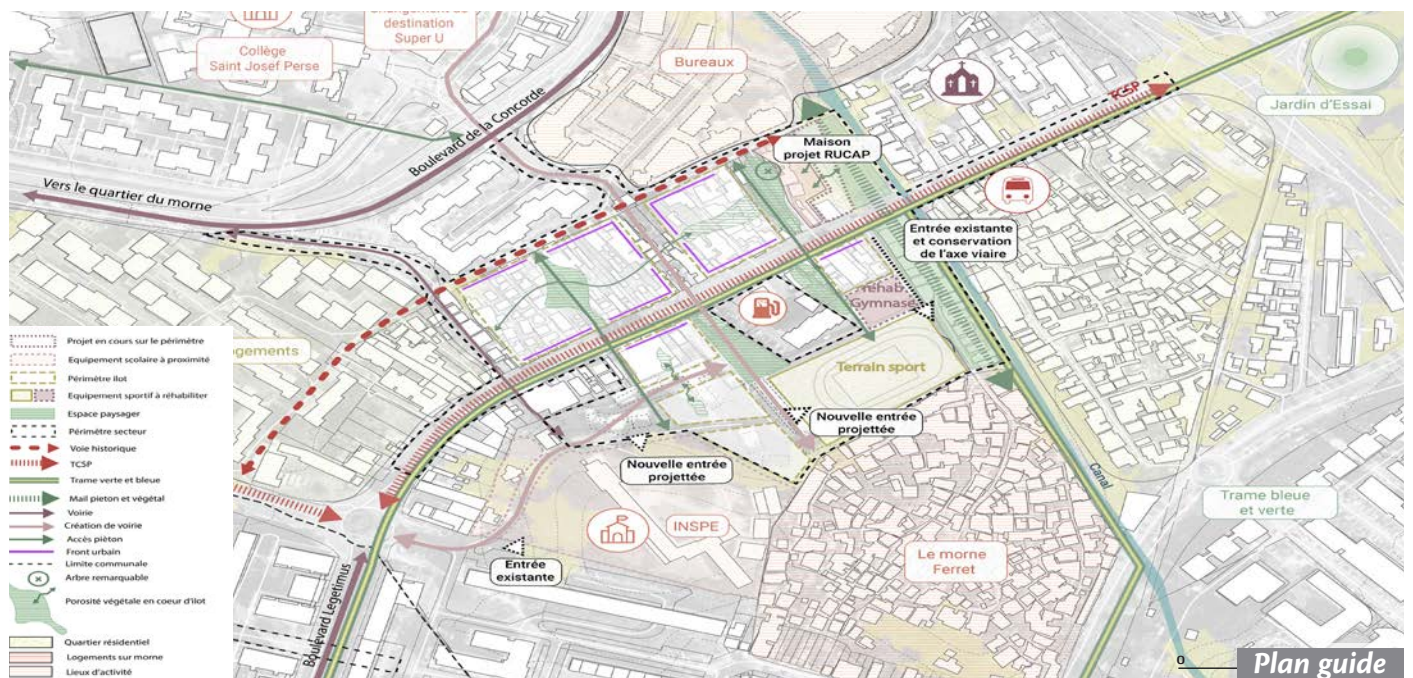


Les objectifs du projet RUCAP sur Vieux-Bourg sont les suivants :

- Résorber l'insalubrité des logements ;
- Accompagner la stratégie d'attractivité, de rééquilibrage territorial et de peuplement ;
- Conforter son positionnement de cœur d'agglomération par une large requalification et développement de mixité d'usage (habitat, professions libérales, commerces et services) ;
- Mettre en valeur l'architecture et l'organisation spatiale vernaculaire par la conservation de certains bâtis,

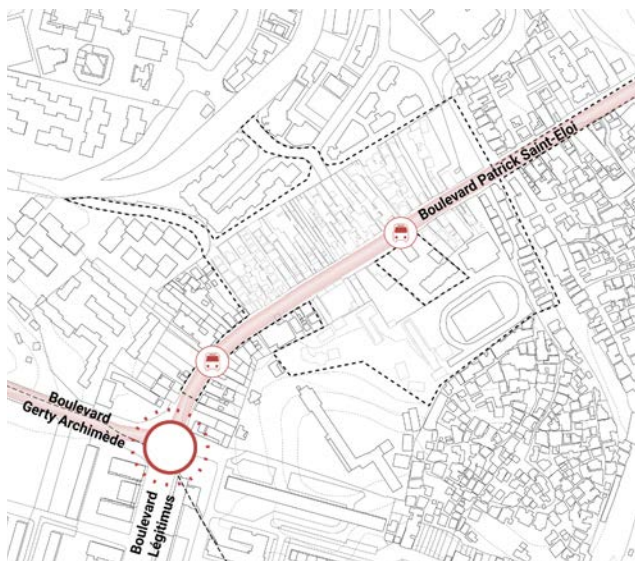
### EN BREF :

- Démolition de l'école Jean Zébus dès 2024,
- Relogement de 112 familles,
- Démolition d'environ 112 bâtis dès 2024,
- Aménagement du mail et voiries,
- Réalisation d'un jardin,
- Construction de 191 logements diversifiés & commerces,
- Réhabilitation du stade et du gymnase & requalification du boulevard Patrick Saint Eloi,
- Création d'un centre social,
- Maison de projet RUCAP.

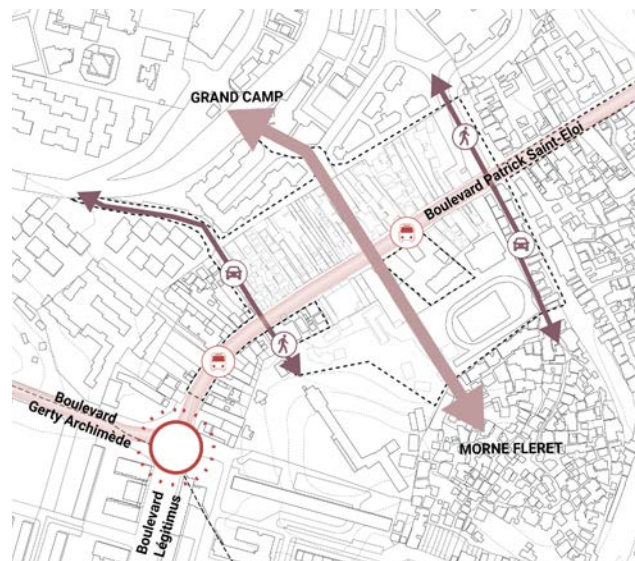


# LES GRANDS PRINCIPES URBAINS

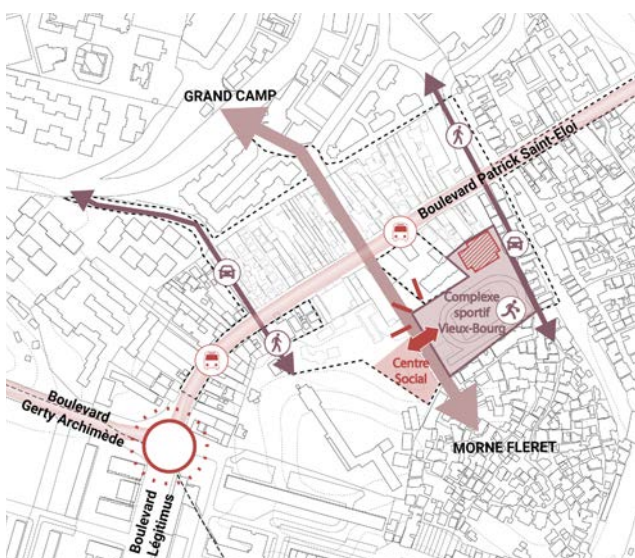
1 Avenue Saint-Éloi se transforme en boulevard urbain en lien avec Légitimus,



2 Désenclaver le secteur avec un maillage fin : Maillage inter-quartier



3 Conservation et ouverture du stade et gymnase sur le quartier et la ville - synergie avec le nouveau centre social

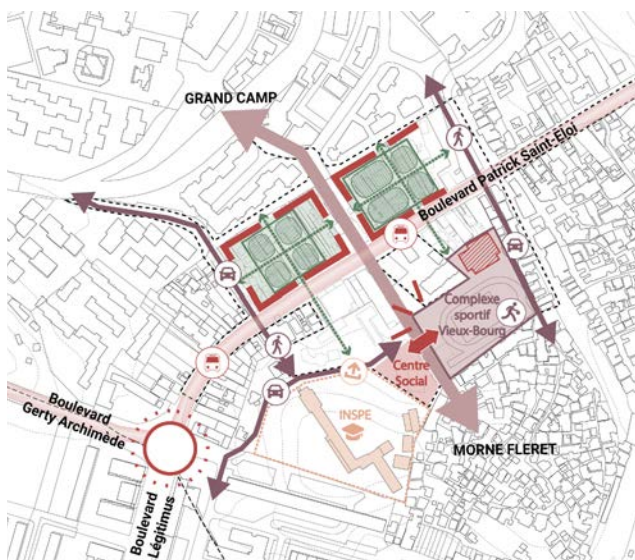


4 Réorientation de l'INSPE<sup>1</sup> en cœur de quartier, repenser ces limites pour permettre un bouclage inter-quartier

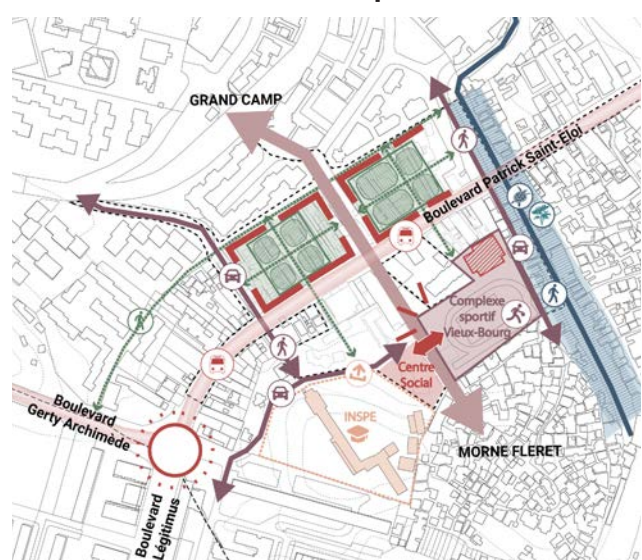


1 - Institut national supérieur du professorat et de l'éducation

5 Réinterprétation d'un patrimoine vernaculaire des lakous



6 Valorisation du Canal, trame bleue avec la création d'une liaison piétonne



# QUARTIER DE L'HÔTEL DE VILLE

Il s'agira de consolider le positionnement de quartier centre au quartier de l'Hôtel de Ville.

Le quartier de l'Hôtel de Ville de demain est un quartier qui laisse une forte place à la fonction résidentielle où l'on pourra y retrouver un volet commercial et d'animation en lien avec le centre des arts et le centre culturel de SONIS.



Les objectifs d'aménagement sur le quartier sont les suivants :

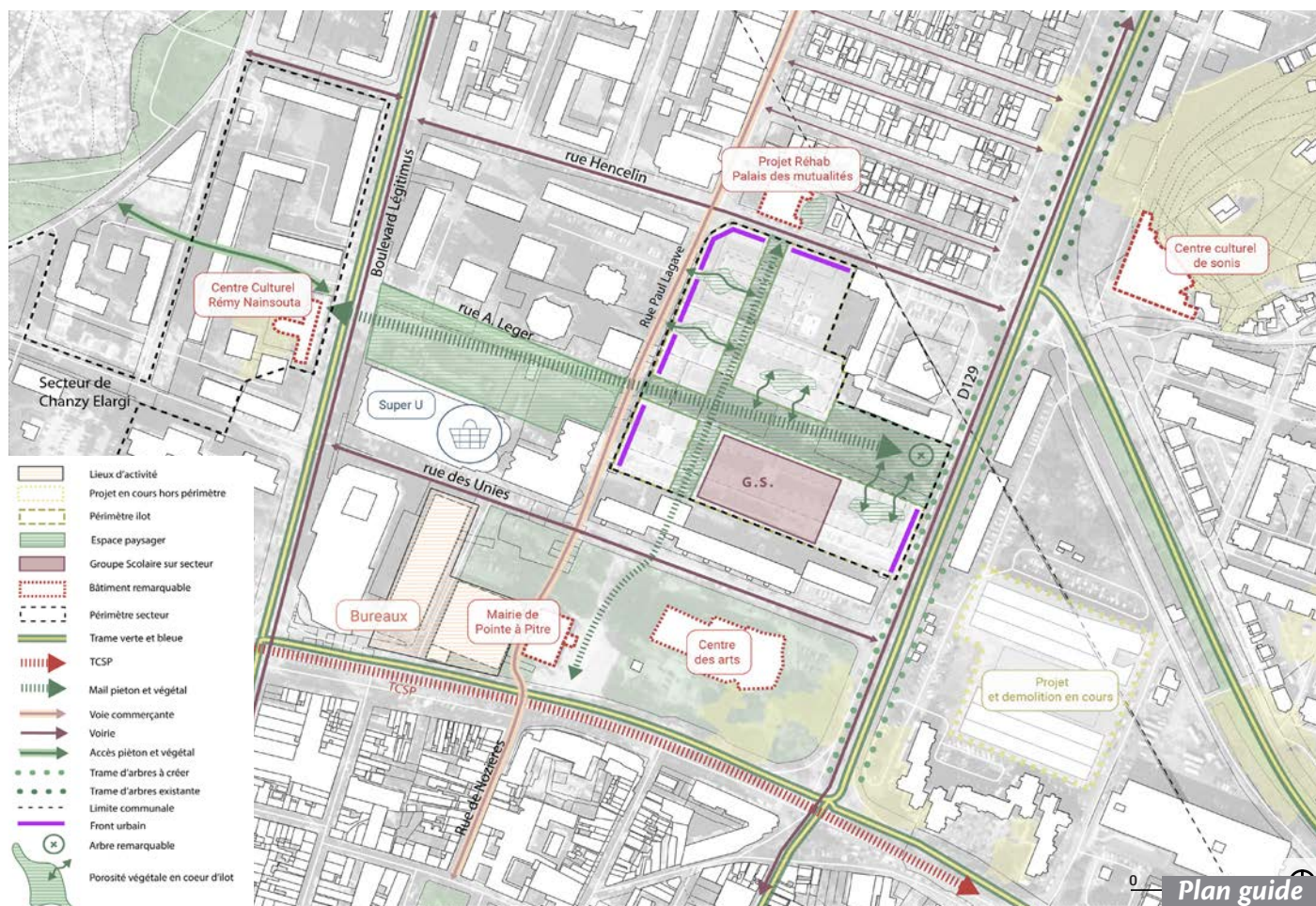
- Réaffirmer l'espace central du secteur des Lauriers, et en faire un espace de liaison entre le centre ancien et le quartier de l'Assainissement ;
- Diversifier l'occupation par l'apport d'une offre plus qualitative ;

- Permettre l'installation de ménages utilisateurs des équipements et services de proximité (école, centre social, équipements sportifs).



## EN BREF :

- Relogement de 470 familles,
- Démolition des résidences Lauriers & Mandela (472 logements) dès 2024,
- Démolition de l'école Fernande Bonchamps,
- Construction de 291 logements, diversifiés & commerces,
- Construction d'un espace intergénérationnel,
- Réalisation d'une crèche
- Construction d'un groupe scolaire de 18 classes.

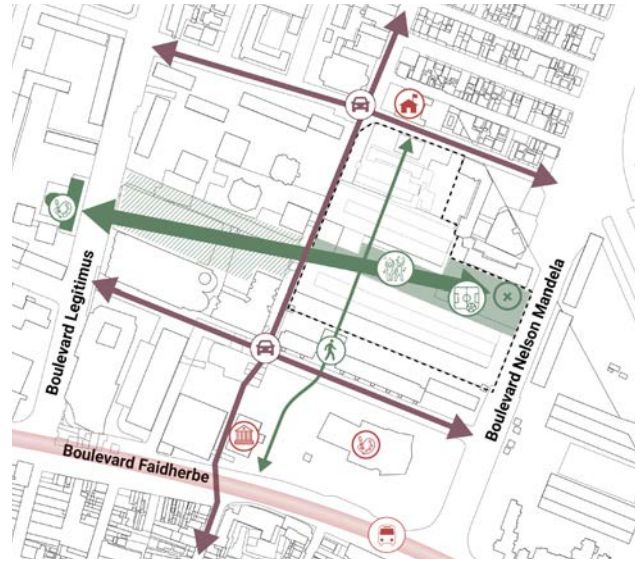


# LES GRANDS PRINCIPES URBAINS

- 1 Affirmer une diagonale paysagère entre le fromager et le centre culturel



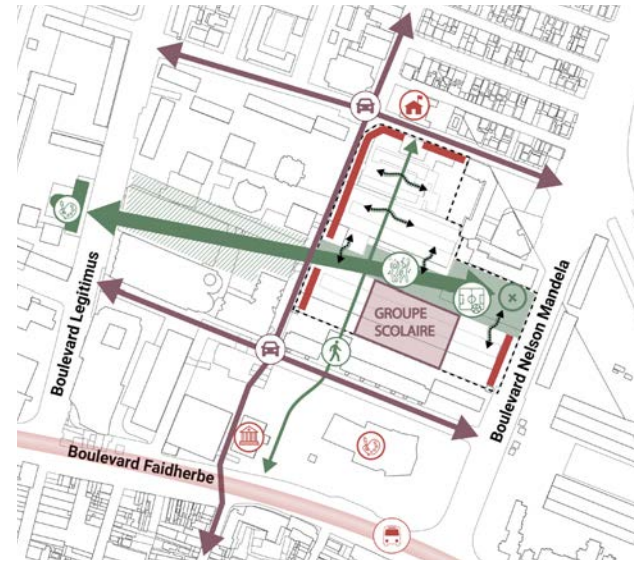
- 2 Articulation à trouver dans le maillage avec l'hôtel de ville, le centre des arts et de la culture et le centre ancien



- 3 Reconstruction du groupe scolaire en cœur de quartier



- 4 Des formes urbaines diversifiées



- 5 Rattacher le quartier à l'ancien axe ferré qui s'inscrit dans la trame verte et bleue



# QUARTIER DU MORNE

**Le quartier du Morne de demain proposera une offre résidentielle complémentaire à celle existante, dans un environnement requalifié.**

**L'offre commerciale déjà présente, très orientée vers les besoins de proximité sera maintenue. Il s'agira de conforter l'attractivité du quartier par une offre économique autre à destination d'un public et d'usagers extérieurs au quartier.**



Les intentions du projet RUCAP sur le secteur sont les suivants :

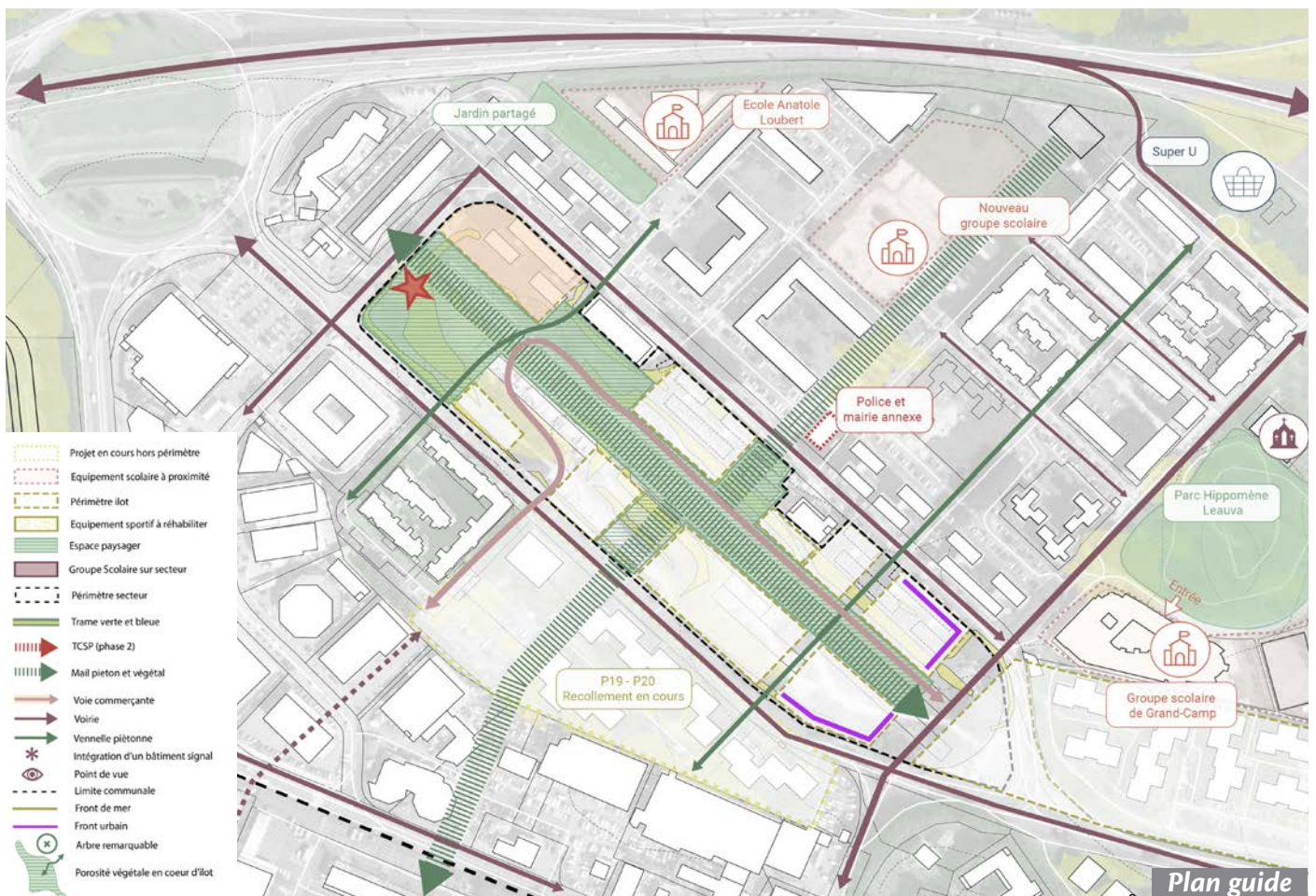
- Poursuivre la requalification du quartier et créer de la « couture urbaine » vers le secteur des plaines et de l'ensemble du quartier;
- Diversifier l'offre et le mode d'occupation par une

offre diversifiée et qualitative grâce à cette ultime opportunité foncière;

- Accompagner l'installation des jeunes actifs et travailleurs, et favoriser l'établissement de familles qui viendront s'installer dans le quartier.
- Une première intervention dans le cadre du projet RUCAP a eu lieu sur le secteur en 2021 avec l'aménagement du Canal hydraulique qui permet désormais d'éviter les inondations.

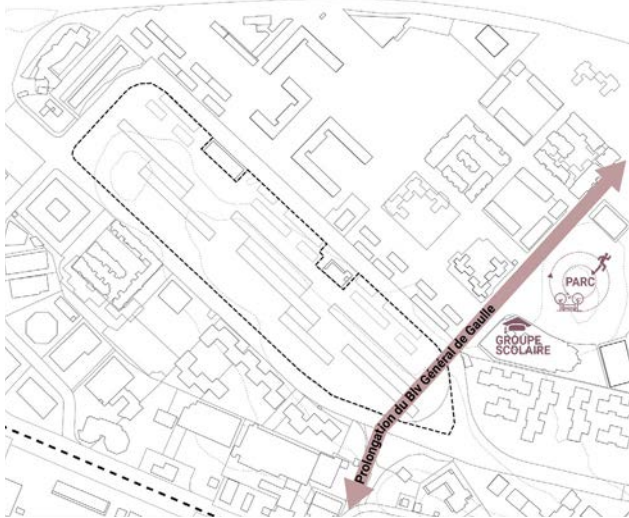
## EN BREF :

- Relogement de près de 150 familles des Chicanes (bâtiments 5,7,9,11,13 et 15),
- Démolition de 140 logements dès 2024,
- Construction de 291 logements sur la friche des Capitaines,
- Construction de 84 logements sur la friche des Colinettes,
- Requalification des espaces publics.

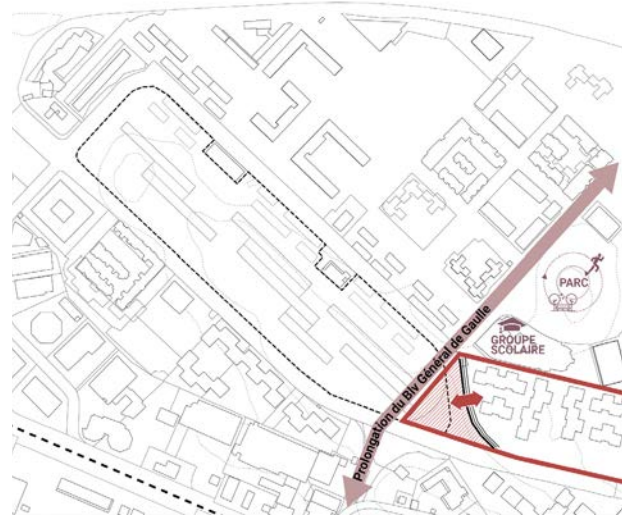


# LES GRANDS PRINCIPES URBAINS

- 1 Retrouver un carrefour plus urbain en lien avec le boulevard G. de Gaulle et en continuité du projet Grand camp



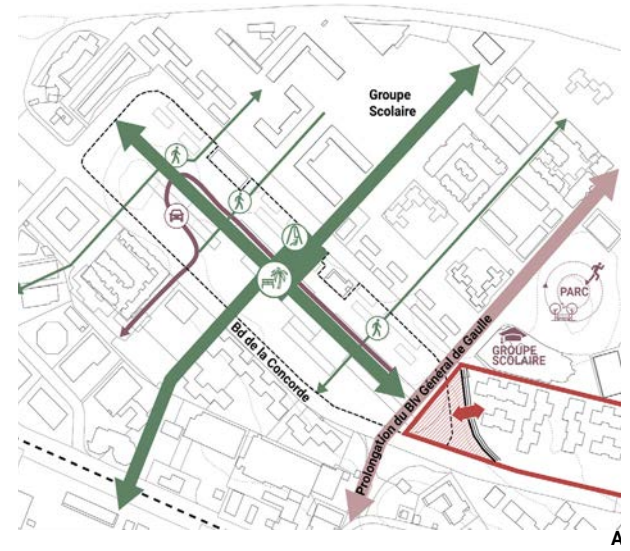
- 2 Dessiner un îlot qui se rattache aux logements existants



- 3 Prolonger le mail existant Nord Sud - une trame perméable, ouvrir le quartier à la ville



- 4 Désenclaver le quartier, créer un bouclage - faciliter les accès et les connexions



- 5 S'inscrire dans la topographie : Favoriser une implantation du bâti en harmonie avec le paysage existant



- 6 Parc Urbain habité - s'inscrire dans la topo



# BERGEVIN

**Le Bergevin de demain est un quartier résidentiel avec une part dédiée à une offre sociale qui sera maintenue et complétée d'une offre diversifiée visant les ménages dits « familiaux ».**

**Cette nouvelle orientation sera facilitée notamment par la proximité d'équipements dédiés à la scolarité et l'animation socio-sportive déjà présente dans le quartier. On doit pouvoir y retrouver une offre commerciale de proximité.**



Les objectifs d'aménagement fixés sur le secteur de Bergevin sont :

- Poursuivre la requalification et la « recouture urbaine » amorcées dans la RUPAP ;
- Participer globalement à la requalification de Pointe-

à-Pitre par un aménagement de l'ensemble de l'îlot Bergevin et Chanzy ;

- Favoriser la mixité sociale,
- Permettre l'installation de ménages utilisateurs des équipements et services de proximité (école, maison de quartier, équipements sportifs).



## EN BREF :

- Relogement de près de 330 familles de la cité Bergevin et de 8 familles de l'immeuble des fonctionnaires,
- Démolition de 332 logements de la cité Bergevin (bâtiments CA, CB, CC, CD, CK, CM, CN) dès 2024,
- Construction de 287 logements diversifiés et commerces,
- Réalisation du pôle enfant,
- Démolition de 8 logements à l'immeuble des fonctionnaires.



# LES GRANDS PRINCIPES URBAINS

1 Le désenclavement du quartier avec le prolongement de la rue Martin Luther King



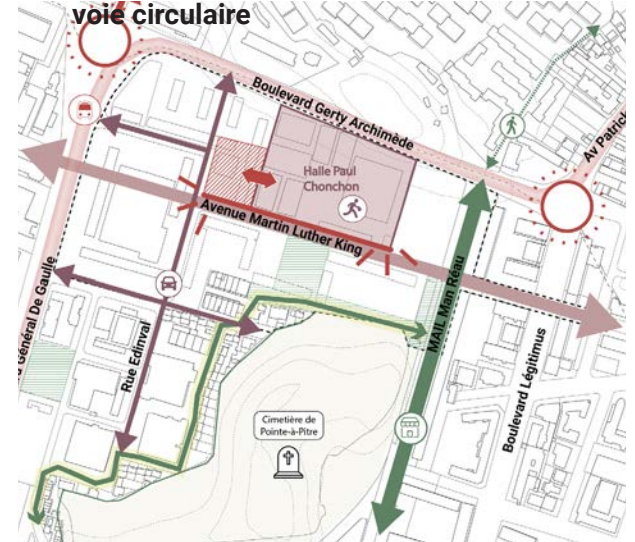
2 Travail d'une synergie d'équipement entre la programmation projetée et le hall sportif Paul Chonchon existant



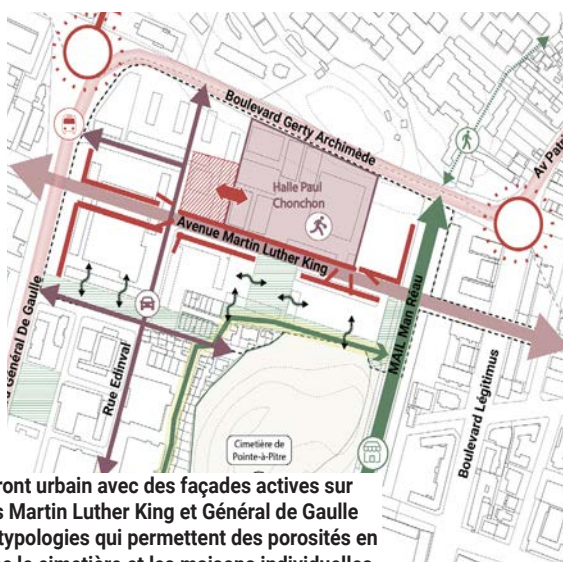
3 Un maillage Nord-Sud, des quartiers plus perméables



4 Valoriser le pied du cimetière en lien avec les aménagements créés, création d'une voie circulaire

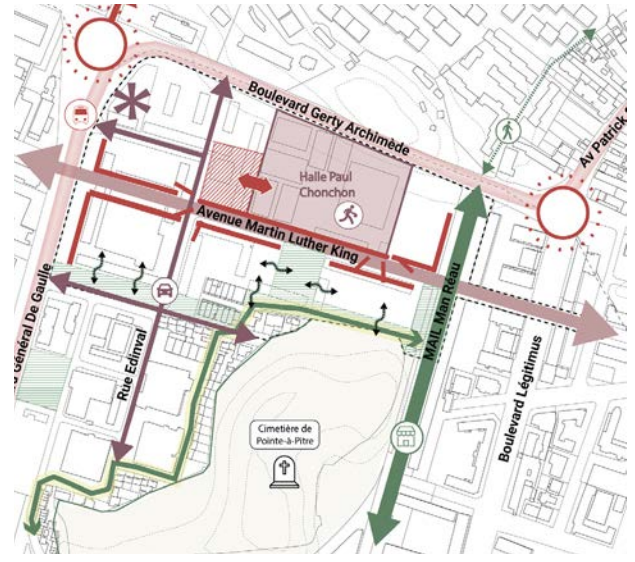


5 Des formes urbaines diversifiées



A/ Un front urbain avec des façades actives sur les rues Martin Luther King et Général de Gaulle  
B/ Des typologies qui permettent des porosités en lien avec le cimetière et les maisons individuelles

6 Penser une programmation diversifiée en lien avec l'arrivée du TCSP



# CHANZY ÉLARGI

Chanzy élargi de demain est un quartier résidentiel qui s'organise autour d'un parc urbain et d'espaces publics qualifiés et qualifiants avec une promenade et un espace d'animation ouvert et accessible à un large public extérieur au quartier.

Avec ses deux façades urbaines, le quartier introduit une offre commerciale, de bureaux et services qui caractérise Pointe-à-Pitre.

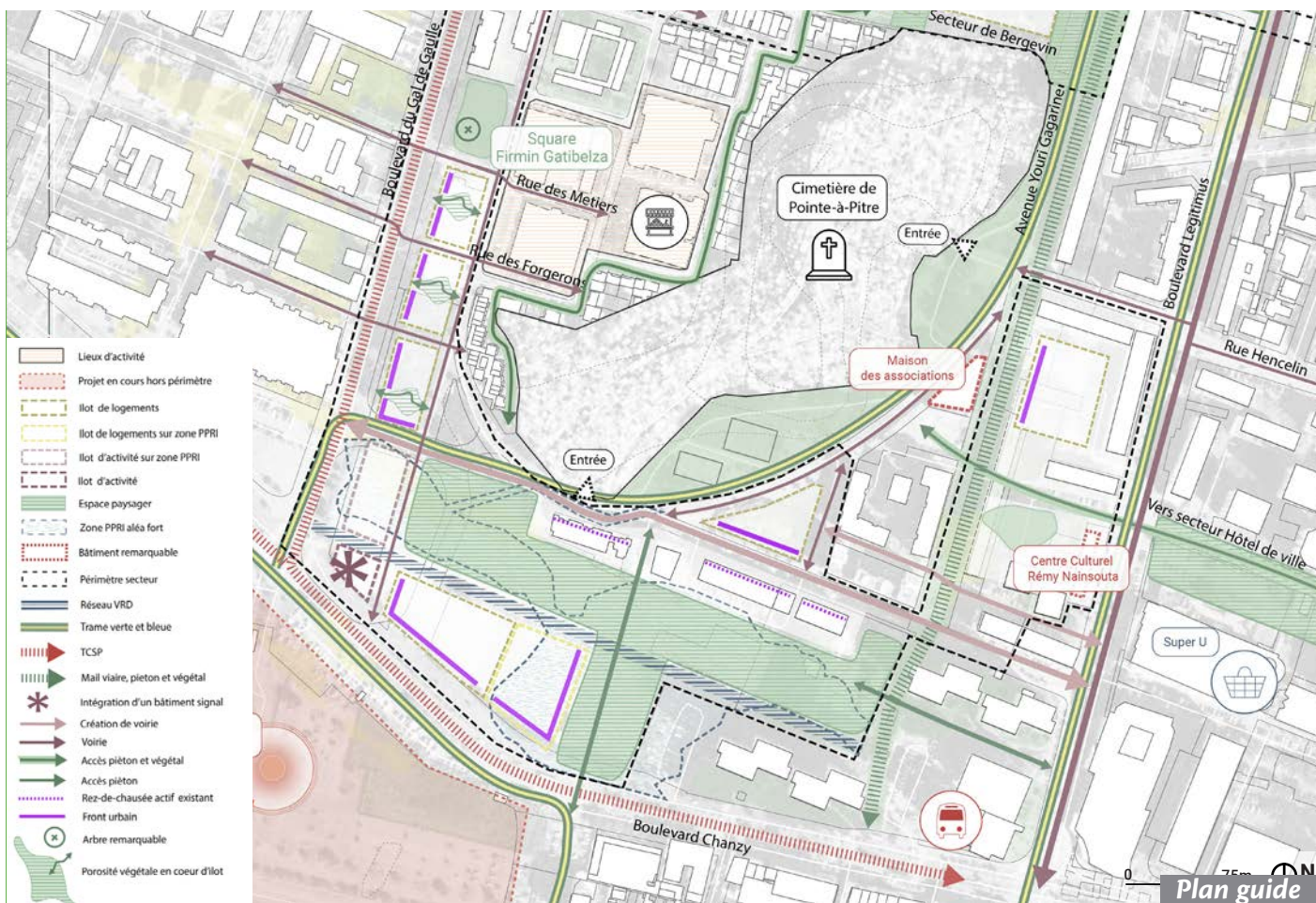


Ici, la dimension économique s'apprécie déjà à l'échelle de la ville. Le projet prévoit ainsi la création d'îlots résidentiels insérés dans une nouvelle trame viaire, avec une place pour les espaces vert beaucoup plus marquée.



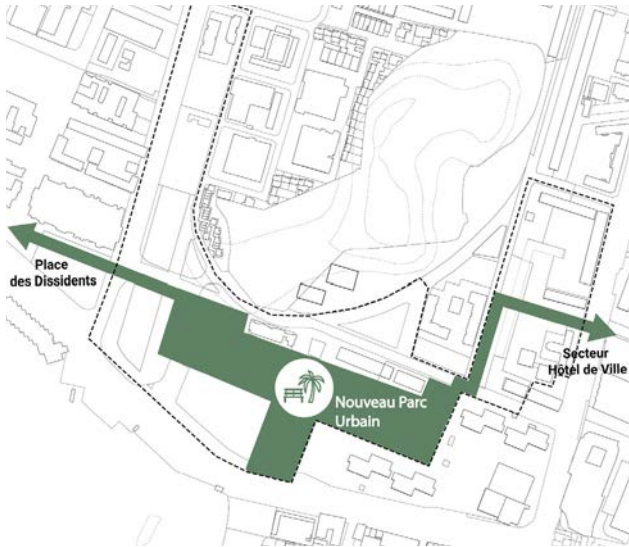
## EN BREF :

- Démolition de la barre AB (141 logements) fin 2024,
- Aménagement de la friche de Chanzy pour la construction de 280 logements diversifiés,
- Maison de quartier de Bergevin,
- Aménagement d'un parc urbain.

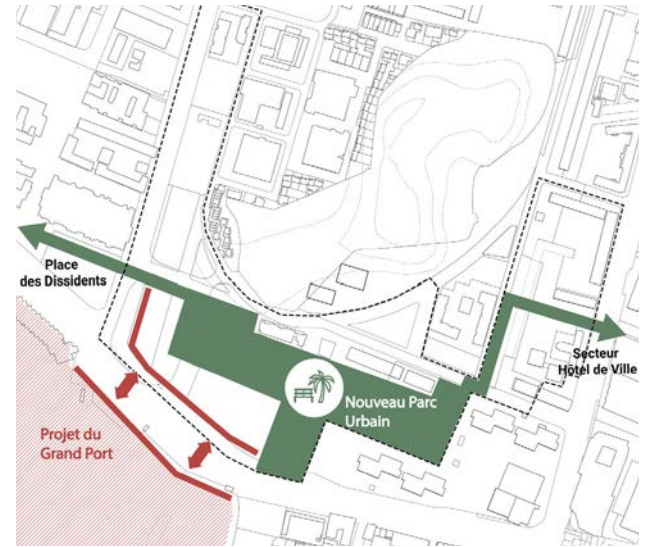


# LES GRANDS PRINCIPES URBAINS

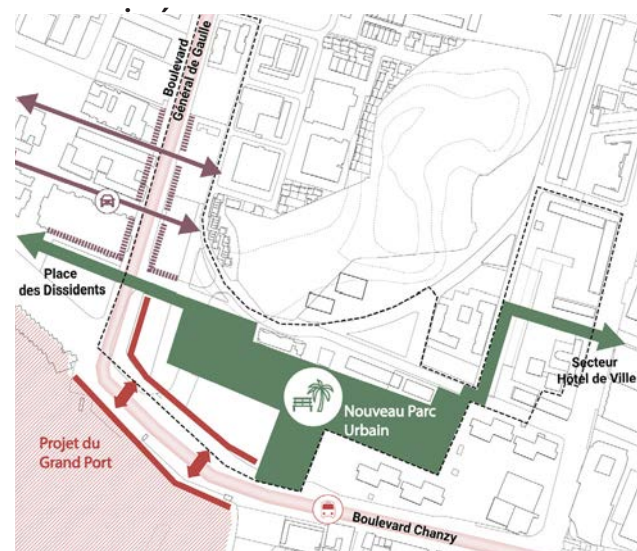
1 Mise en place d'un parc linéaire, en lien avec une contrainte PPRi élevée



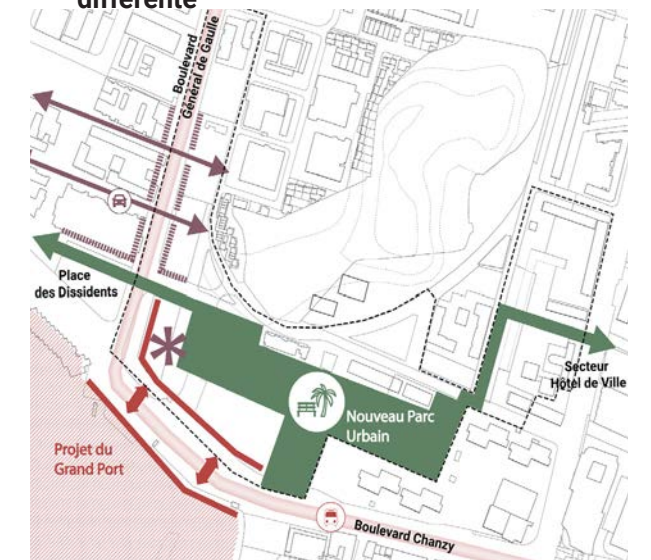
2 Travail d'un front urbain animé en lien avec le projet du Grand Port de Pointe



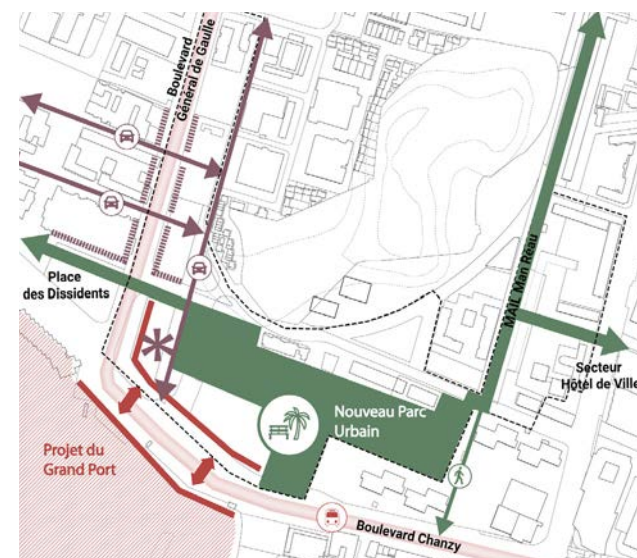
3 S'inscrire dans une trame urbaine existante, conforter le boulevard Général de Gaulle comme un boulevard urbain



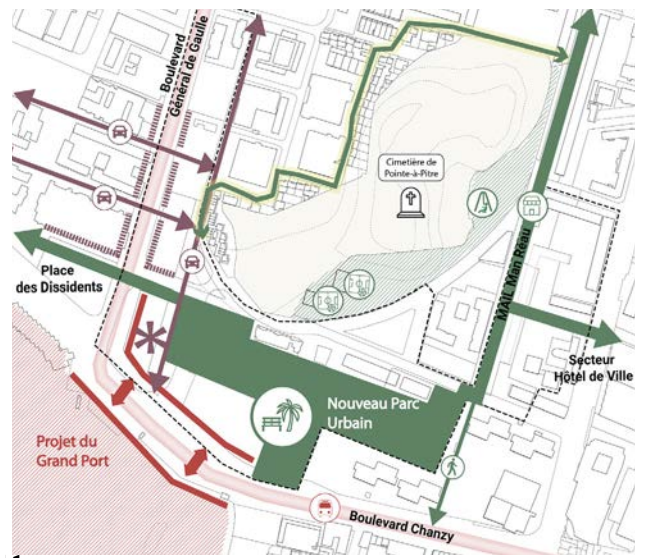
4 Travailler l'articulation avec un bâtiment emblématique et une programmation différente



5 Conforter et prolonger le maillage Nord-Sud



6 Valoriser le pied du cimetière en lien avec les aménagements créés, création d'une voie circulaire



# GABARRE

*Le site de la Gabarre de demain permettra de consolider l'entrée de ville (tertiaire et commercial), en lien avec le port de pêche, le marché aux poissons mais aussi, l'esplanade de Lauricisque.*

*C'est aussi un quartier à fort caractère résidentiel qui est conforté dans le projet urbain où la mixité sociale et générationnelle trouvera toute sa place.*



Les objectifs d'aménagement fixés sur le secteur de l'ilot Gabarre sont :

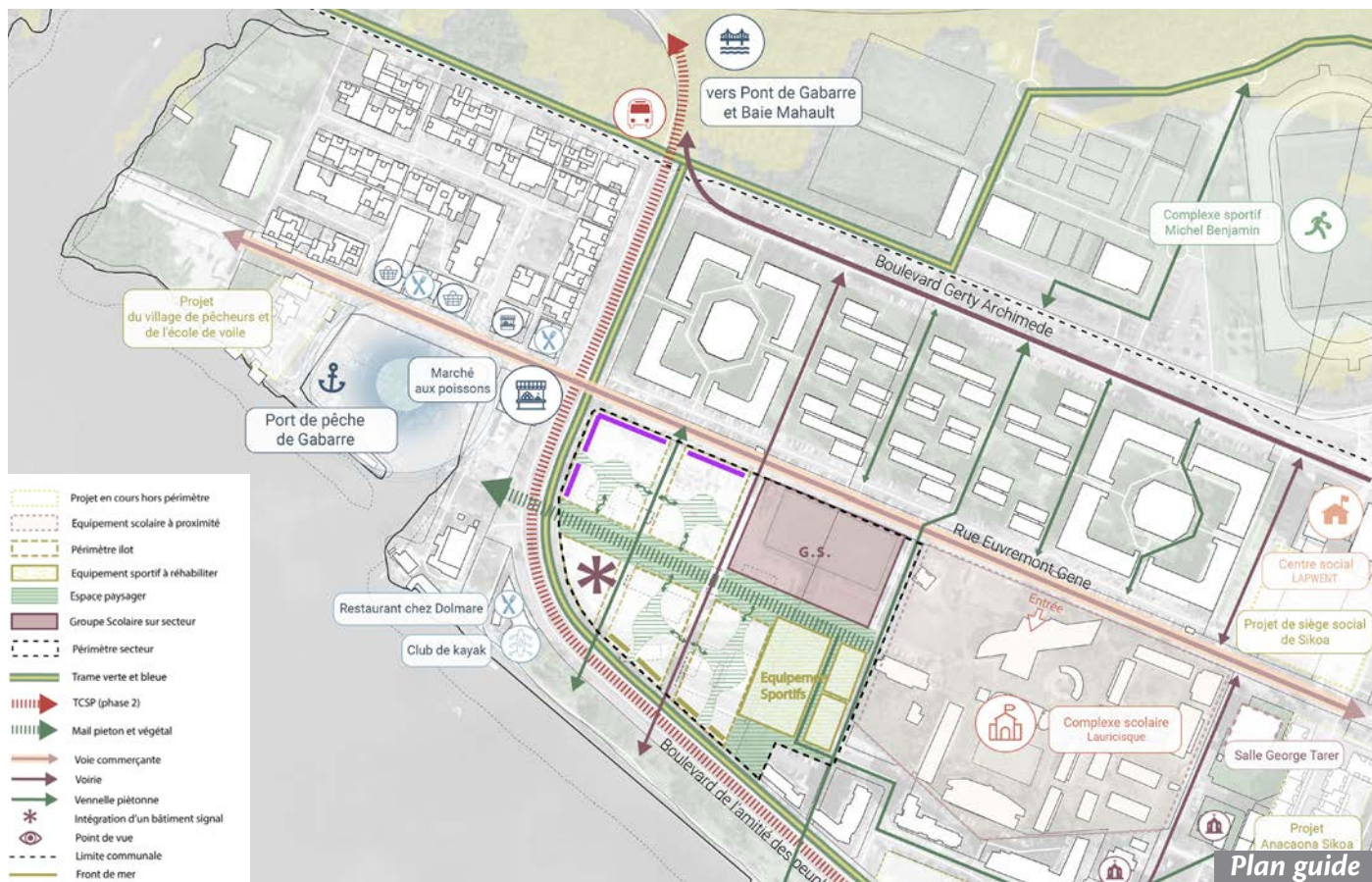
- Poursuivre la requalification amorcée dans le cadre des PRU sur le quartier de Lauricisque en traitant l'entrée de ville ;
- Permettre le déploiement d'une offre diversifiée et

de nouveaux modes d'occupation par une offre qualitative ;

- Permettre l'installation de jeunes actifs et travailleurs, et favoriser l'investissement immobilier des particuliers.

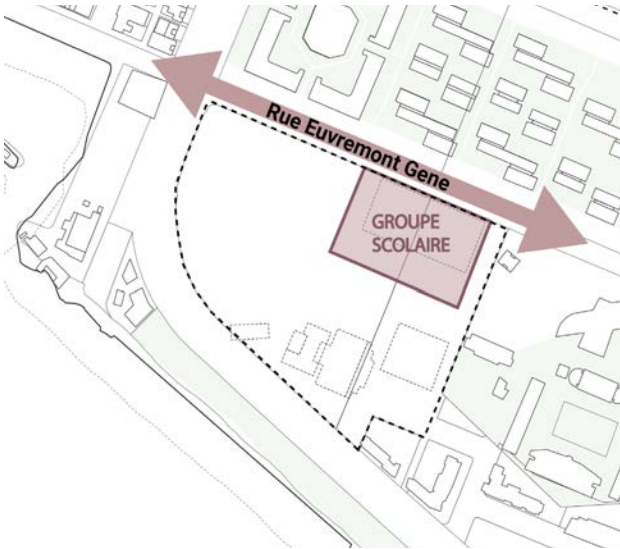
## EN BREF :

- Démolition des 476 logements des tours Gabarre (2021),
- Démolition du groupe scolaire de Lauricisque,
- Aménagement de la friche Gabarre par la construction de 280 logements diversifiés,
- Reconstruction d'un groupe scolaire.

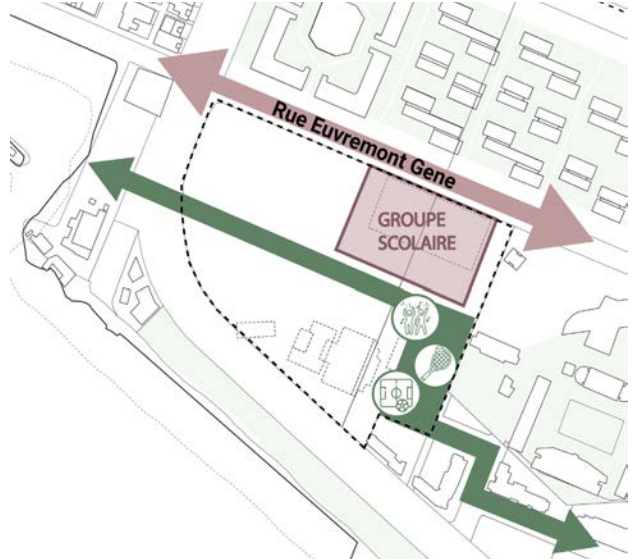


# LES GRANDS PRINCIPES URBAINS

- 1 Un groupe scolaire au cœur du quartier, un outil programmatique sur un axe urbain fort



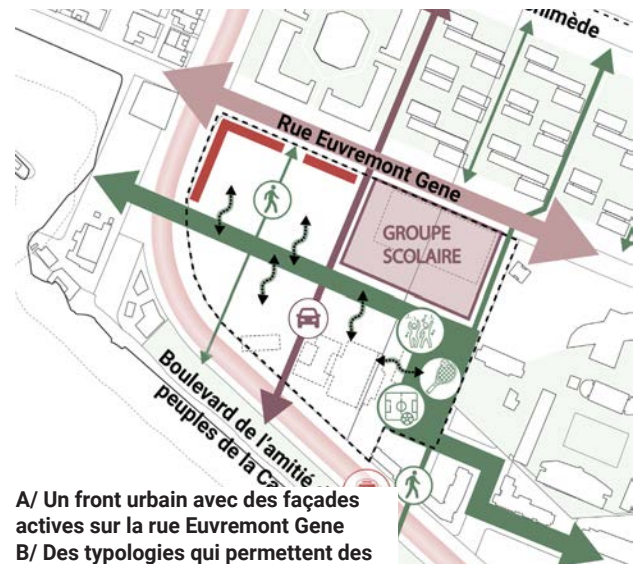
- 2 Un nouvel axe Est-Ouest paysager : Étirer le port de pêche de Gabarre au reste de la ville un lieu support d'usage sportif



- 3 Un maillage Nord-Sud, des quartiers plus perméables

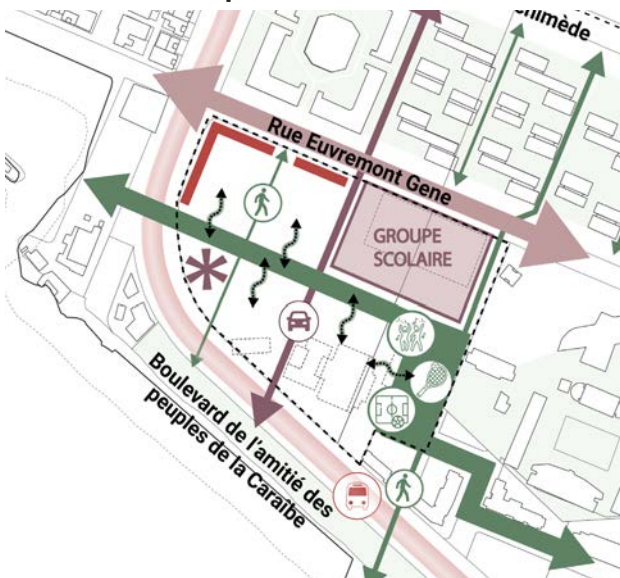


- 4 Des formes urbaines diversifiées



A/ Un front urbain avec des façades actives sur la rue Evremont Gene  
B/ Des typologies qui permettent des porosités sur le nouvel axe paysager

- 5 Une articulation à trouver, un bâtiment emblématique entrée de ville



- 6 Le rapport à la mer, l'aménagement du front de mer/Façade urbaine réversible



## LA GESTION URBAINE & SOCIALE DE PROXIMITÉ

*Dans le cadre du projet RUCAP, la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) occupe une place centrale pour assurer la cohérence et l'efficacité des interventions en matière d'amélioration du cadre de vie des habitants. Elle vise à garantir une gestion quotidienne et de proximité des quartiers en renouvellement urbain, en intégrant les dimensions sociales, urbaines et environnementales. Sa mise en œuvre est rattachée au pilier « cadre de vie et renouvellement urbain » du contrat de ville et constitue le point de référence des interventions visant à la transformation urbaine des quartiers prioritaires (QPV) et des quartiers de veille active (QVA).*

La GUSP fait l'objet d'une convention d'agglomération (signée le 13 juillet 2024) et de conventions d'application communales qui permettent de définir une stratégie partagée et des programmes d'actions pluriannuels et multi partenariaux, au regard des compétences et responsabilité de chacun.

Les orientations prioritaires prennent en compte les principaux enjeux repérés lors de la phase de diagnostic

et visent notamment les actions suivantes :

- 1. Veiller à la propreté, à la qualité des espaces et à la sécurité des quartiers :**
  - la gestion des déchets et des encombrants,
  - l'enlèvement des véhicules hors d'usage (VHU),
  - la gestion et l'entretien des espaces publics et du patrimoine locatif,
  - Renforcement de l'éclairage public.
- 2. Renforcer la cohésion sociale :**
  - Favoriser le lien social et la solidarité entre les habitants,
  - Impliquer les résidents dans les processus de décision et de gestion de leur cadre de vie,
- 3. Garantir la qualité de vie durant les projets de renouvellement urbain :**
  - Promouvoir la gestion des friches
  - Gestion des chantiers en milieu habité
  - Réduction des nuisances générées par les chantiers du projet.

## LA CHARTE D'INSERTION

*Le NPNRU doit associer les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville à la mise en œuvre des projets de renouvellement urbain tout en développant leur accès à l'emploi.*

Ainsi, par le biais de la clause sociale d'insertion dans les marchés publics, l'objectif du projet RUCAP, est d'atteindre le volume minimal de 156 704 heures d'insertion.

Afin de garantir l'accès à l'emploi de manière durable, ces démarches d'insertion doivent participer à la politique locale d'insertion. En effet, l'accompagnement social et professionnel sont également au cœur de l'action du dispositif d'insertion. Créer des parcours vers l'emploi pour les résidents des quartiers est donc le deuxième objectif du plan local d'application de la charte nationale d'insertion (PLACI).

Véritable outil stratégique qui vise à maximiser les retombées sociales et économiques des projets urbains

pour les populations locales, la charte territoriale d'insertion et d'emploi du projet RUCAP, instruisant le PLA-CI, réunit tous les partenaires concernés dans le développement des programmes urbains, et les experts de l'insertion et de l'emploi.



CAP Excellence en tant que porteur de projet, en étroite collaboration avec le Département, anime et assure la bonne conduite et la mise en place de la charte territoriale d'insertion et d'emploi RUCAP.

## LE RELOGEMENT

**Avec le projet RUCAP, 945 familles des secteurs suivant doivent être relogées :**

- **Vieux-Bourg,**
- **Bergevin (cité Bergevin),**
- **quartier du Morne (Les Chicanes),**
- **quartier de l'Hôtel de Ville (les Lauriers & Mandela),**

Vivant dans des constructions vieillissantes, parfois insalubres et qui ne sont plus adaptées aux modes d'habitation actuels, le relogement va leur permettre d'accéder à un logement de qualité dans le secteur de leur choix, sur le territoire de Cap Excellence.

Afin de mener à bien le relogement des familles, CAP Excellence travaille en collaboration avec les bailleurs sociaux, qui ont mis en place leur équipe dédiée au relogement (une charte de relogement a été signée avec les partenaires le 12 mai 2022).

**Les premiers relogements ont pu être réalisés dès début 2024. En effet, à l'issue de six mois d'échanges avec les familles, Cap Excellence, SIKOA et la SIG ont pu offrir à chaque foyer une proposition de logement qui répondait à leurs besoins et à leur souhait, dans le respect des objectifs de la charte de relogement.**

## LA RELOCALISATION DES COMMERCES

**En plus des familles à reloger, le projet RUCAP prévoit la relocalisation d'une soixantaine d'activités (commerces, restaurants, associations etc.) implantées dans les secteurs du projet :**

- **Vieux-Bourg,**
- **Bergevin (cité Bergevin),**
- **quartier du Morne (Les Chicanes),**
- **quartier de l'Hôtel de Ville (les Lauriers & Mandela).**

Afin d'assurer une relocalisation dans les meilleures conditions, Cap Excellence travaille conjointement avec les bailleurs sociaux pour proposer des locaux qui répondent au mieux aux besoins exprimés par les locataires.

Enfin, et prenant toute la mesure des enjeux économiques pour les commerçants concernés, Cap Excellence a sollicité l'ensemble des parties prenantes selon leurs compétences respectives (chambres consulaires, Agence Régionale de Santé...) afin de les accompagner au mieux pour la continuité de leur activité.

**En avril 2024, une campagne de recensement des locaux vacants sur les trois communes de l'agglomération, l'opération « Zéro locaux vacants », a été lancée avec l'objectif de permettre la relocalisation des commerces concernées sur le territoire de Cap Excellence.**



# 3 LE POINT SUR LES ÉTUDES

*Le projet de renouvellement Urbain de Cap Excellence, comme tout projet d'envergure au long cours, doit s'appuyer sur des études approfondies.*

Ainsi, dès 2018, Cap Excellence a entamé des études préalables sur plusieurs volets (économique, social, urbanistiques, etc...) afin d'établir un premier diagnostic

du territoire pour permettre d'engager les premières réflexions autour du projet RUCAP et aboutir à la signature des conventions partenariales en juillet 2024

Des études urbaines et de suivi opérationnel dans le cadre du relogement notamment, sont en cours de réalisation.



## LES ÉTUDES TERMINÉES

**Etude de programmation de la friche aéroportuaire et de la ZAE Morne Vergain sur le territoire de Cap Excellence & Etude de définition des potentialités économiques des quartiers prioritaires et du périmètre d'ACV (Action Cœur de Ville)-centre ancien** : Affiner le potentiel économique du territoire pour déterminer la meilleure implantation des différents types de commerce.

**Programme Local de L'habitat (PLH)** : définir le besoin en terme de types et nombre de logement sur l'ensemble du territoire

**Charte intercommunale d'attribution du logement (CIA)** : fluidifier et qualifier le relogement qui sera réalisé dans le cadre du projet RUCAP

**Etudes sur la stratégie d'accompagnement au changement de Cap Excellence & sur la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP)** : Définir la composition sociale des QPV pour gérer au mieux l'évolution des quartiers sur 1 décennie.

**Mission de géométrie expert pour la RUCAP** : Relevé topographique des 6 quartiers de la RUCAP

**Masterplan** : étude urbanistique globale sur les quartiers présentant la vision possible des quartiers dans 50 ans. Cette étude a donné une vision urbaine des quartiers suivants :

- Sortie sud-est
- Mortenol
- les Lauriers
- Bergevin
- Vieux-Bourg,
- Morne Ferret,
- Assainissement.

Cette étude a servi de base pour le projet actuel.

## LES ÉTUDES EN COURS

**Maîtrise d'Oeuvre Urbaine** : Actualiser le projet urbain à l'échelle du périmètre RUCAP.

**Mission OPCU dans le cadre de la RUCAP** : organiser, planifier et de coordonner toutes les phases et actions de la RUCAP (études, aménagements, équipements,...)

**Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale pour le relogement du quartier de Vieux-Bourg (MOUS)** pour le relogement des 121 ménages résidents sur le périmètre du projet à Vieux-Bourg Abymes.

**Mandat public pour le suivi opérationnel du relogement des ménages, les études pré-opérationnelles et la démolition du groupe scolaire Jean Zébus** dans le cadre du projet RUCAP du secteur «Coeur d'agglomération» Vieux-Bourg Abymes.

# 4 LES ACTEURS DU PROJET

*Un projet de cette envergure et de cette ambition repose naturellement sur la constitution d'une équipe large et solide, qui allie l'expertise et l'expérience au service d'un pilotage ambitieux.*

Celui-ci, assuré par la communauté d'agglomération Cap Excellence, s'appuie sur des partenaires reconnus pour leur spécificité et pour la maîtrise de leur secteur d'activité.

Ainsi, ce ne sont pas moins de 18 acteurs (institutionnels, financiers, bailleurs, ...) qui ont signé le 13 juillet 2023, les conventions partenariales du programme RUCAP (voir photo page 21).

En complément des partenaires institutionnels, la réalisation du projet RUCAP repose sur la participation des forces vives des quartiers ciblés : les conseils citoyens, les associations de quartiers, les résidents, acteurs économiques et usagers.



## LES PARTENAIRES FINANCEURS



Partenaire essentiel du projet RUCAP, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) est un organisme public qui finance le programme national de rénovation urbaine. Déjà présente lors des précédentes rénovations urbaines (RUZAB et RUPAP), l'ANRU finance le projet RUCAP à hauteur de 123,2 millions d'euros.



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

L'Etat, par le biais de fonds divers (CPER, FEI, fonds Barnier, etc...) participe au projet de renouvellement du territoire à hauteur de près de 103 millions d'euros.



Auparavant porté par les villes, le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain est désormais porté à l'échelle communautaire. Cap Excellence pilote le programme RUCAP, qu'elle finance à hauteur de 12,3 millions d'euros.



Partenaire majeur de l'ANRU, Action Logement finance le NPNRU à travers des subventions et des prêts bonifiés mobilisés sur le volet habitat des programmes de renouvellement Urbain.



Foncière Logement est une association à but non lucratif, membre du groupe Action Logement elle joue un « rôle de créateur de mixité sociale » au sein des programmes urbains.



La Caisse des Dépôts est un partenaire constant et un financeur majeur des projets de développement des territoires par l'octroi de prêts sur fonds d'épargne et par la mobilisation de ses ressources propres.



Investi financièrement dans le programme RUCAP, à hauteur de près de 21 millions d'euros, le Département réalisera, en maîtrise d'ouvrage directe, les travaux du boulevard Patrick Saint-Eloi, ainsi que la réhabilitation du stade et du gymnase de Vieux-Bourg.



La Région Guadeloupe consacre une participation financière au programme RUCAP à hauteur de 20 millions d'euros.



## LES BAILLEURS - AMÉNAGEURS

Les organismes HLM sont un maillon essentiel de la dynamique du projet RUCAP. En effet, ils interviennent à la fois dans le cadre du relogement des familles impactées par le projet, mais également sur l'aménagement des opérations programmées.

Les bailleurs collaborent avec Cap Excellence, sur l'en-

semble des dispositifs en lien direct ou indirect avec le projet RUCAP :

- Contrat de Ville,
- Gestion Urbaine de Proximité,
- Programme Local de l'Habitat,
- Charte de relogement,
- Charte territoriale d'insertion du PLACI.



## TERRES CARAÏBES : ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE GUADELOUPE



Terres Caraïbes, mandaté par Cap Excellence, participe activement au projet du « Cœur d'ag-glo » (Vieux-Bourg) en intervenant sur la maîtrise foncière et les travaux de préparation du foncier.

## UN PARTENAIRE ASSOCIATIF DANS LE CADRE DU DISPOSITIF «LES QUARTIERS FERTILES»



Le dispositif «Les Quartiers Fertiles» porté par l'ANRU et ses partenaires pour encourager le développement de l'agriculture urbaine dans les quartiers en renouvellement, a sélectionné, dans le cadre du projet RUCAP, l'action « Formation à l'aquaponie d'un collectif d'habitants », portée par l'association Aquaponie Antilles sur le secteur du Raizet.

## LES VILLES MEMBRES

Fortes de leur expérience dans le pilotage des précédents programmes de renouvellement Urbain, les Villes des Abymes et de Pointe-à-Pitre réitèrent leur engagement dans le nouveau programme.

Les villes membres collaborent avec Cap Excellence, sur l'ensemble des dispositifs en lien direct ou indirect avec

le projet RUCAP :

- Contrat de Ville,
- Gestion Urbaine de Proximité,
- Programme Local de l'Habitat,
- Charte de relogement,
- Charte territoriale d'insertion du PLACI.



## LA PARTICIPATION CITOYENNE

***Dès le protocole de préfiguration et l'amorce de la réflexion autour du projet RUCAP, les habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville ont été mobilisés. Le projet RUCAP encourage la participation active des habitants dans le projet de transformation de leur quartier, afin de valoriser leur expérience et de répondre au mieux à leurs attentes.***

Des représentants sont mobilisés au travers des conseils citoyens et autres associations de proximité des quartiers.

Ceux-ci participent régulièrement aux réunions publiques et à des ateliers urbains, etc., afin d'apporter leurs réflexions et contributions aux aménagements futurs.

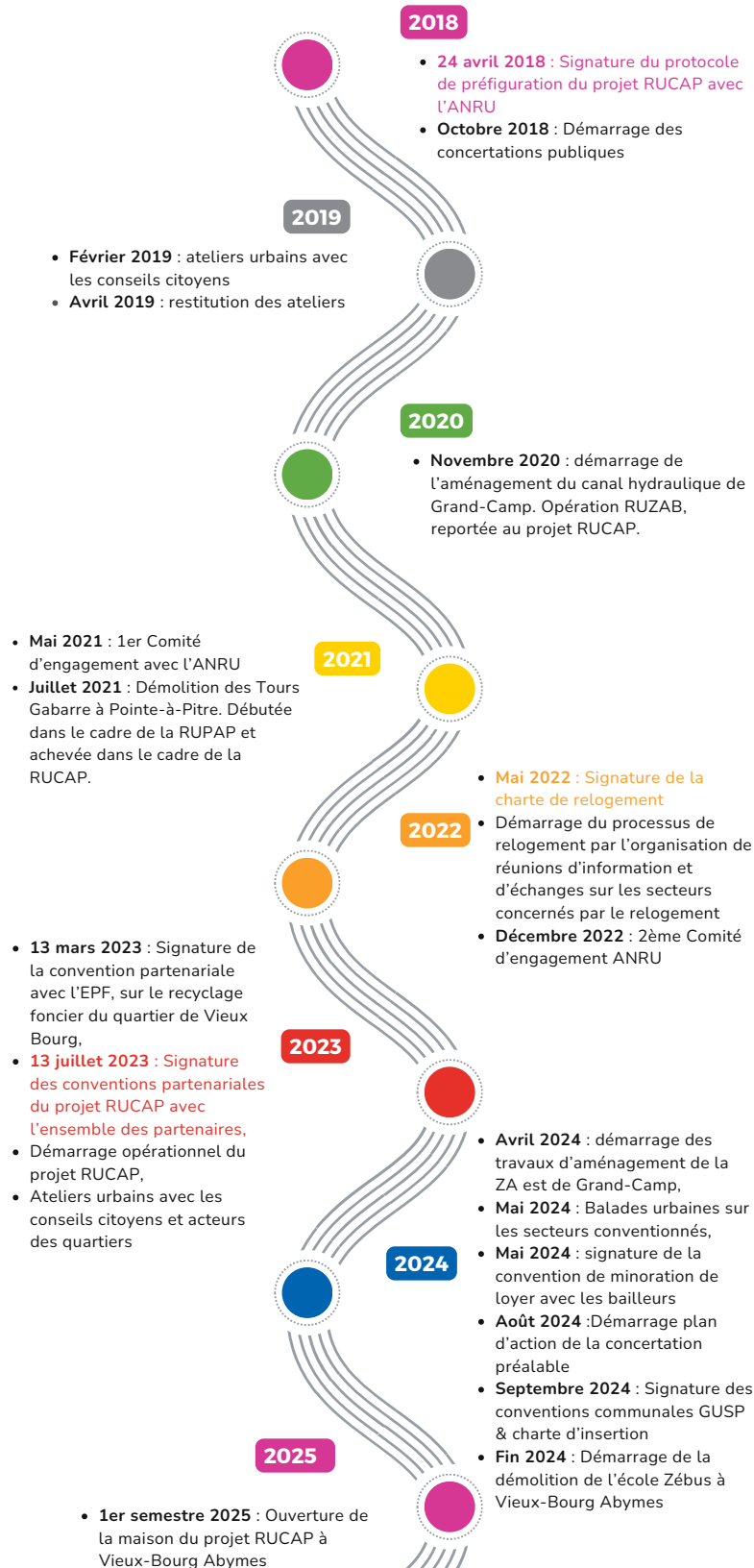
A partir de l'année 2025, la maison du projet RUCAP, lieu dédié à l'information, aux échanges, voire à la formation, sera localisée et ouverte à Vieux-Bourg, Abymes. Ce sera en conséquence, l'espace majeur pour l'expression de la parole des habitants et des usagers.



# 5 ANNEXES

1. Principaux repères chronologiques
2. Délibération du 12 juillet 2024 sur les modalités de la concertation publique préalable du programme RUCAP

# PRINCIPAUX REPÈRES CHRONOLOGIQUES



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
 DÉPARTEMENT-RÉGION  
 DE LA GUADELOUPE



Date de convocation :  
 Le 4 juillet 2024

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE** Pour l'autorité compétente par délégation  
**4<sup>ème</sup> séance de l'année**  
**Séance du 12 juillet 2024**

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vendredi 12 juillet, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence régulièrement convoqué à 10 heures 00 minutes, s'est réuni à la fois en présentiel au siège (18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) et en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Éric JALTON, le président.

**Etaient présents : 30 conseillers communautaires**

<b>Nombre conseillers :</b>
En exercice : 48
Présents : 30 (dont 18 en visioconférence*)
Votants : 33 (dont 3 pouvoirs)
▪ Dont pour : 33
▪ Dont contre : 0
▪ Dont abstention : 0)

**Secrétaire de séance :**

Mme Nadiah  
 SURVILLE-PERAFIDE

Délibération n°2024.07.04/568

**Programme RUCAP  
 (Programme de renouvellement  
 urbain de l'agglomération  
 CAP Excellence) :**  
**modalités de la concertation  
 publique préalable**

**Rapporteur**

**M. Teddy FOULE**  
 Vice-président de la commission  
 politique de la ville et habitat

Acte rendu exécutoire

- après transmission en préfecture

le :

- publication sur le site internet  
 ou notification, le :

**Président :** M. Eric JALTON  
**Vice-présidents :** M. Georges BREMENT\* (5<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Eliane GUIOUGOU (6<sup>ème</sup> vice-présidente)- Mme Francesca FAITHFUL (9<sup>ème</sup> vice-présidente)- M. Chazy CIRANY (10<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO\* (11<sup>ème</sup> vice-présidente)- Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE\* (12<sup>ème</sup> vice-présidente)- Mme Marie-Gilberte COMPPER\* (13<sup>ème</sup> vice-présidente)- M. Teddy FOULE (14<sup>ème</sup> vice-président)  
**Autres membres du bureau :** M. Georges DAUBIN- M. William SURDIN\*- M. Jean-Luc CELIGNY- Mme Tania GALVANI\*- Mme Lyliane PIQUION  
**Autres conseillers communautaires :** Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS\*- Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS\*- M. Fred EUSTACHE- Mme Jacqueline FAVORINUS\*- Mme Maddly GARGAR- M. Fulbert HENRY- Mme Marie-Andrée MANDIL\*- M. Alix NABAJOOTH\*- M. Rosan RAUZDUEL\*- M. Alain SOREZE-EUGENE\*- Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE- Mme Nadège THEOPHILE\*- Mme Francine DOQUET-ROUSSAS\*

**En cours de séance :**

**Vice-présidents :** M. Harry DURIMEL\* (2<sup>ème</sup> vice-président)- M. Dominique BIRAS\* (3<sup>ème</sup> vice-président)  
**Autre membre du bureau :** Mme Laisely PARAT-EDOM\*

**Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 3**

**Autres conseillers communautaires :** M. Fabert MICHELY à M. Fulbert HENRY  
 M. Joseph LEE à Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS

**En cours de séance :**

**Autre conseiller communautaire :** Mme Marie-Camille MOUNIEN à Mme Eliane GUIOUGOU

**Nombre de conseillers absents excusés : 8**

**Vice-présidents :** M. Ary CHALUS (1<sup>er</sup> vice-président)- Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA (4<sup>ème</sup> vice-présidente)- Mme Murielle JABES (7<sup>ème</sup> vice-présidente)- M. Jacques BANGOU (8<sup>ème</sup> vice-président)

**Autre membre du bureau :** Mme Renée-George NABAJOOTH-DELOUMEAUX  
**Autres conseillers communautaires :** Mme Sandra ENJARIC- M. Olivier SERVA

**En cours de séance :**

**Autre conseiller communautaire :** M. Justin DESSOUT

**Nombre de conseillers absents non excusés : 7**

**Autres membres du bureau :** Mme Corinne PETRO- M. Pierre THICOT  
**Autres conseillers communautaires :** Mme Johane DAHOMAS- M. Michel MADO- Mme Magaly MARCIN- M. Dominique THEOPHILE- M. David DAMPIED

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;**

Pour l'autorité compétente par délégation

- VU les dispositions du code général des collectivités territoriales ;
- VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.103-2 à L.103-7 et R.103-1 à R.103-3 ;
- VU la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion ;
- VU l'arrêté du 17 décembre 2020 qui abroge le précédent arrêté en date du 4 juillet 2018 approuvant le règlement général de l'agence nationale pour la rénovation urbaine ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/ADII/2 en date du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite Communauté d'Agglomération ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1<sup>er</sup> janvier 2013 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération du conseil communautaire de CAP Excellence en date du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU la délibération n°2016.11.11/352 du conseil communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.01/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du président du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération du conseil communautaire n°2021.10.08/201 approuvant le programme et le périmètre d'intervention du NPNRU ;
- VU la délibération du conseil communautaire n°2022.11.07/342 approuvant le projet du NPNRU sur le quartier de Vieux-Bourg ;
- VU la délibération du conseil communautaire n°2023.06.04/436 approuvant la convention pluriannuelle partenariale du projet RUCAP et de ses conventions financières particulières ;
- VU le règlement financier approuvé par le ministre de l'Action et des comptes publics le 27 juillet 2018 ;

**Considérant** le rapport du président ;

**Considérant** les actions successives et régulières d'implication et d'information des habitants aux différentes étapes d'élaboration du projet RUCAP, dès l'année 2018 au démarrage des études de préfiguration et jusqu'à 2024 ;

**Considérant** que le nouveau programme national de renouvellement urbain (N.P.N.R.U.) fait l'objet d'une convention opérationnelle de renouvellement urbain signée en juillet 2023 ;

**Considérant** que la mise en œuvre du programme de renouvellement urbain conventionné passe par la mise en œuvre de plusieurs projets urbains distincts, poursuivant chacun des objectifs spécifiques ;

**Considérant** que chacun de ces projets urbains doit faire l'objet d'une concertation préalable au titre du code de l'urbanisme ;

**Considérant** que des évolutions sont apportées à certains éléments du programme et, de ce fait, aux projets soumis à concertation ;

VU l'avis favorable émis par la commission « Habitat et politique de la ville » consultée le 7 mai 2024 ;

Après en avoir délibéré ;

**DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ :**

**ARTICLE 1-** D'acter les actions successives et régulières d'implication et d'information des habitants aux différentes étapes d'élaboration du projet RUCAP, depuis avril 2018 à ce jour énumérée ci-avant dans l'énoncé.

**ARTICLE 2-** D'approuver le cadre fixé pour la poursuite de la concertation préalable du projet de renouvellement urbain.

**ARTICLE 3-** D'approuver les modalités de la concertation préalable relative au projet de renouvellement urbain RUCAP, définies et rappelées ci-après :

- A minima deux réunions de concertation préalable pour présenter et échanger sur le projet ;
- A minima 3 ateliers participatifs thématiques associant des conseils citoyens, des résidents des secteurs de projet, et des acteurs locaux ;
- Procédure de concertation digitale : sondage en ligne multicanaux (site internet de CAP Excellence, réseaux sociaux) ;
- La mise à disposition d'un registre d'expression, au siège de CAP Excellence, en mairies, en vue de pouvoir recueillir l'expression libre et les contributions.

**ARTICLE 4-** D'autoriser le président ou son représentant à conduire la procédure de concertation préalable pour le projet de renouvellement urbain RUCAP et à signer tous les actes, pièces et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le représentant de l'Etat, à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

Elle peut faire l'objet dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) soit, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de la Guadeloupe (34, chemin des Bougainvilliers-Cité Guillard 97 100 Basse-Terre ou greffe.ta-basse-terre@juradm.fr).

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 18 JUIL. 2024

Le président de séance

La secrétaire de séance

Le président

La conseillère communautaire

Eric JALTON

Nadiah SURVILLE-PERAFIDE



- Délibération transmise à Monsieur le représentant de l'Etat, le 19 JUIL. 2024
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le 19 JUIL. 2024
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le 19 JUIL. 2024
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 19 JUIL. 2024
- Délibération transmise à Monsieur le comptable public, le 19 JUIL. 2024



# RU CAP



**PENSONS L'EXCELLENCE URBAINE**

RENOUVELLEMENT URBAIN DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CAP EXCELLENCE

Pour plus d'information,  
scannez le QR code :



Ou connectez-vous sur  
[capexcellence.net](http://capexcellence.net)

**CONTACT :**

Direction Générale du Pôle Renouvellement Urbain  
et Habitat de Cap Excellence  
tél : 0590 477 277

Maison du Projet (ouverture prochaine)  
Boulevard Patrick Saint-Eloi, Vieux-Bourg Abymes